

LIVRET D'ACCUEIL

des apprenants en situation de handicap

Gobitwin – Keep Learning

V2 1/1/2026

*Gobitwin s'engage pour une formation inclusive,
accessible à tous, quels que soient vos besoins.*

Mot de bienvenue

Chère apprenante, cher apprenant,

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de Gobitwin pour votre parcours de formation. Ce livret a été conçu spécialement pour vous informer de l'ensemble des dispositifs, aménagements et interlocuteurs dédiés à votre accompagnement tout au long de votre formation.

Chez Gobitwin, nous croyons fermement que le handicap ne doit jamais constituer un frein à l'accès à la formation professionnelle. Notre politique d'accessibilité universelle s'inscrit dans le cadre de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et de notre certification Qualiopi. N'hésitez pas à contacter votre référent handicap dès les premiers signes de difficulté. Nous sommes là pour vous accompagner, vous orienter et adapter votre parcours à vos besoins spécifiques.

Votre référent handicap

Votre interlocuteur dédié pour toute question relative à votre situation de handicap est :

Étienne Grange

Référent Handicap – Responsable pédagogique

✉ formation@gobitwin.com

☎ 06 44 64 39 95

Le référent handicap est votre interlocuteur privilégié pour :

- Analyser votre situation et vos besoins spécifiques lors d'un entretien confidentiel
- Étudier les aménagements possibles de votre parcours de formation
- Coordonner les adaptations pédagogiques et techniques nécessaires
- Vous orienter vers les partenaires spécialisés (MDPH, Cap emploi, Agefiph, FIPHFP...)

- Assurer un suivi régulier tout au long de votre formation

⚠ Important : Signalement confidentiel

Toute information relative à votre situation de handicap est strictement confidentielle. Elle est traitée dans le respect du RGPD et ne sera communiquée qu'aux personnes directement impliquées dans l'adaptation de votre parcours, avec votre accord explicite.

Cadre réglementaire et droits

Définition du handicap

Constitue un handicap, au sens de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Les grandes catégories de handicap

Handicap moteur Difficultés de déplacement, de préhension, de motricité fine	Handicap cognitif Troubles dys (dyslexie, dyspraxie...), TDA/H, troubles des apprentissages
Handicap visuel Cécité totale ou partielle, malvoyance	Handicap psychique Troubles anxieux, dépressifs, bipolaires, schizophrénie...
Handicap auditif Surdité totale ou partielle, malentendance	Maladies invalidantes Cancer, maladies chroniques, polyhandicap

Vos droits en formation

- Droit à un accueil adapté et à une information complète sur les aménagements disponibles (indicateur 1 Qualiopi)
- Droit à l'aménagement du parcours de formation selon vos besoins (indicateur 6 et 13 Qualiopi)
- Droit à la confidentialité de vos données de santé (RGPD – Règlement UE 2016/679)
- Droit à un accompagnement vers des structures spécialisées si nécessaire (indicateur 26 Qualiopi)
- Droit à l'égalité de traitement et à la non-discrimination (loi du 5 septembre 2018)

La démarche d'accueil et d'accompagnement

Étape 1 – Déclaration et premier contact

Dès votre inscription ou au plus tard avant le début de la formation, nous vous invitons à signaler votre situation au référent handicap. Plus tôt vous nous contactez, mieux nous pourrions préparer votre accueil et les aménagements nécessaires.

Comment nous contacter ?

✉ Par email : formation@gobitwin.com

☎ Par téléphone : 06 44 64 39 95

🌐 Via le formulaire dédié sur notre plateforme de formation

Étape 2 – Entretien individuel d'analyse des besoins

Un entretien confidentiel est organisé avec Étienne Grange, référent handicap, dans les meilleurs délais après votre signalement. Cet entretien vise à :

- Recueillir votre situation de manière précise et confidentielle
- Identifier vos besoins spécifiques en matière d'accessibilité et d'accompagnement
- Étudier ensemble les aménagements envisageables
- Vous informer sur les ressources et partenaires mobilisables

Étape 3 – Élaboration du plan individuel d'accompagnement

Sur la base de l'entretien, un Plan Individuel de Compensation du Handicap (PICH) est formalisé. Ce document, co-construit avec vous, précise :

- Les aménagements pédagogiques retenus (durées, supports, évaluations)
- Les aménagements techniques (outils, interfaces, sous-titrage...)
- Les modalités de suivi et de réévaluation en cours de formation
- Les partenaires externes mobilisés si nécessaire

Étape 4 – Mise en œuvre et suivi

Les aménagements sont mis en place avant le démarrage de la formation. Des points de suivi réguliers sont organisés avec votre formateur référent et le référent handicap pour s'assurer de leur pertinence et les ajuster si nécessaire.

Les aménagements disponibles

Aménagements pédagogiques

Adaptations du rythme et de la durée

- Fractionnement des modules en séquences plus courtes
- Extension des délais de remise des travaux
- Pauses supplémentaires lors des sessions synchrones
- Possibilité de reprendre une séquence non suivie pour raison médicale

Adaptations des supports de formation

- Documents en format numérique accessible (texte brut, PDF balisé)
- Supports en grands caractères ou contrastes renforcés
- Transcriptions textuelles des contenus audio et vidéo
- Sous-titrage des vidéos pédagogiques
- Supports en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) sur demande

Adaptations des évaluations

- Temps majoré pour les évaluations (sur justificatif)
- Évaluation orale en substitution de l'évaluation écrite si nécessaire
- Reformulation des consignes à la demande
- Utilisation d'outils compensatoires autorisée (logiciel de synthèse vocale, correcteur orthographique adapté...)

Aménagements techniques (formations en ligne)

- Compatibilité de la plateforme avec les lecteurs d'écran (JAWS, NVDA, VoiceOver)
- Interface à contraste élevé disponible dans les paramètres
- Navigation au clavier intégrale sans usage de la souris
- Taille de police ajustable dans l'interface
- Sessions de visioconférence avec sous-titres automatiques (Google Meet / Zoom)
- Enregistrement des sessions synchrones mis à disposition sur la plateforme
- Support technique dédié en cas de difficulté d'accès à la plateforme

Bon à savoir

Si un aménagement dont vous avez besoin n'est pas listé ci-dessus, signalez-le à votre référent handicap. Gobitwin s'engage à étudier toute demande avec bienveillance et à mobiliser ses partenaires spécialisés pour trouver une solution adaptée.

Nos partenaires spécialisés

Gobitwin mobilise un réseau de partenaires experts pour vous accompagner dans vos démarches (conformément à l'indicateur 26 du référentiel Qualiopi) :

Partenaire	Rôle et missions
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées – Évaluation du handicap, attribution de la RQTH, orientation vers les dispositifs adaptés
Agefiph	Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées – Aides financières pour les travailleurs handicapés en formation (www.agefiph.fr)
Cap emploi	Structures d'accompagnement spécialisées vers et dans l'emploi pour les personnes en situation de handicap
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique – Pour les agents de la fonction publique
Ressource Handicap Formation (RHF)	Service d'appui régional pour l'accessibilité des formations aux personnes en situation de handicap
OPCO / Financeurs	Votre opérateur de compétences ou financeur peut mobiliser des aides spécifiques pour financer les aménagements

Évaluation et amélioration continue

Dans le cadre de notre démarche qualité Qualiopi, Gobitwin s'engage à recueillir et exploiter systématiquement votre avis sur les aménagements mis en place.

Modalités de recueil de vos appréciations

- Questionnaire de satisfaction dédié accessible aux PSH, remis en cours et en fin de formation
- Entretiens de suivi réguliers avec le référent handicap
- Possibilité de formuler des observations à tout moment via formation@gobitwin.com
- Enquête annuelle sur la qualité de l'accessibilité de nos formations

Traitement des réclamations

Toute réclamation relative à l'accessibilité ou aux aménagements peut être adressée par écrit (email ou courrier) au référent handicap. Gobitwin s'engage à apporter une réponse motivée dans un délai de 10 jours ouvrés et à mettre en place des actions correctives si nécessaire.



Informations pratiques

Accès aux formations en ligne

- La plateforme de formation est accessible 24h/24, 7j/7 depuis tout appareil connecté
- Un guide de prise en main et un tutoriel d'accessibilité sont disponibles dès la connexion
- Le support technique répond aux questions d'accès en semaine, de 9h à 18h : formation@gobitwin.com

Documents utiles à votre parcours

- Le présent livret d'accueil (à conserver tout au long de votre formation)
- Le Plan Individuel de Compensation du Handicap (remis après l'entretien d'analyse des besoins)
- La convention de formation mentionnant les aménagements accordés
- Les attestations de suivi et de fin de formation (délivrées à l'issue du parcours)

Contacts utiles

Étienne Grange

Référent Handicap & Responsable pédagogique

✉ formation@gobitwin.com

☎ 06 44 64 39 95

Gobitwin – Siège social

128 rue la Boétie – 75008 Paris

✉ formation@gobitwin.com

🌐 www.gobitwin.com

L'engagement Gobitwin pour l'inclusion

Notre engagement

Gobitwin s'engage à vous accueillir dans les meilleures conditions, à respecter la confidentialité de votre situation, à adapter ses formations à vos besoins et à vous orienter vers les ressources les plus adaptées. Aucun apprenant ne doit renoncer à se former en raison de son handicap.

Gobitwin – Keep Learning, for everyone.